

\$1,000 ; China-Point—jetée—régalage, pilotage de défense, etc., \$600 ; anse McPherson—quai, \$5,000 ; port de Miminigash—prolongement du brise-lames et du revêtement de l'encoiffement à l'extrémité intérieure, \$3,000 ; port de New-London—dragage, etc., \$1,250 ; île Panmure—quai du côté sud de l'île, \$2,000 ; jetée de Port-Selkirk—réparations, \$850 ; port de Harbour—réparations au brise-lames du côté nord de l'entrée, dragage, etc., \$1,750 ; baie Saint-Pierre—brise-lames du côté est de l'entrée du port, \$5,000 ; Savage-Harbour—abateaux, etc., \$2,000 ; Rivière du Sud—Murray-Harbour—réparations au quai, \$1,000 ; port de Summerside—brise-lames—crédit supplémentaire, \$20,000 ; port de Tignish—prolongement du brise-lames du sud, \$2,400 ; Ile au Bois—protection du brise-lames du sud contre l'enfouissement, \$750, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

79. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent quarante-quatre mille huit cent quarante dollars soit accordée à Sa Majesté pour Nouveau-Brunswick :—Anderson's-Hollow—améliorations aux abords du quai, \$500 ; quai Belliveau—pour terminer les réparations, \$400 ; Bouctouche—chenal à travers la plage, \$3,000 ; Bouctouche—quai—réparations, (à voter de nouveau), \$2,000 ; quai de l'Eglise Brûlée—réparations, \$600 ; Campbellton—débarcadère du bateau-passeur—réparations, \$700 ; Campbellton—prolongement et réparation du quai, pour terminer, \$32,000 ; Campobello (Wilson's-Beach)—pour terminer la reconstruction du brise-lames, \$1,800 ; travaux du port du Cap-Tormentin—améliorations et réparation, \$10,000 ; Chance-Harbour—brise-lames, (montant périmé à voter de nouveau), \$4,000 ; Chatham—cale pour phare flottant, (à voter de nouveau), \$5,000 ; rivière Chockfish—améliorations de l'embouchure, \$1,200 ; Clifton (Stonehaven)—brise-lames—réparations, \$2,500 ; Dalhousie—amélioration du port, \$10,000 ; Durham—quai, \$5,000 ; Edgett's-Landing—quai—réparations à la superstructure, \$3,000 ; quai de Fox-Creek—réparations, \$1,000 ; quai de Lamèque—prolongement de l'ail en retour, \$4,000 ; port de l'Etang—réparations aux abords en chevalets de la tête de la jetée, \$250 ; port de Petite-Rivière-au-Saumon—bâtardeaux pour protéger la plage, \$790 ; port de Miscou—quai, \$5,000 ; Anse-à-la-Vase—brise-lames, \$2,600 ; Petit-Rocher—brise-lames—somme additionnelle, \$10,000 ; Pointe-Wolfe—réparations au mur de protection de la plage, \$500 ; Pointe-du-Chêne—réparations au brise-lames, (à voter de nouveau, \$3,000), \$4,000 ; port de Quaco—prolongement de la jetée de l'est et réparations, \$5,000 ; port de Richiboucto—prolongement de la jetée du nord, \$5,000 ; rivière Saint-Jean et ses tributaires—pour pourvoir à la contribution du gouvernement local, ne devant pas dépasser la moitié du coût primitif des quais qu'il a construits dans les eaux de marée, \$5,000 ; Saint-André—dragage de l'entrée occidentale du port, \$6,000 ; port de Shippegan—quai au terminus du chemin de fer de Caraquet, \$5,000 ; port de Shippegan—travaux de reconstruction et de réparations aux jetées d'entrée, bâatardeaux additionnels, etc., \$8,500 ; port de Tynemouth-Creek—exhaussement de la jetée du côté ouest de l'entrée et réparations aux jetées, (à voter de nouveau), \$500, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

80. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour provinces maritimes en général :—réparations et améliorations générales, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

81. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cent quatre mille cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour Québec :—Anse-à-Beaufils—prolongement de la jetée, \$2,000 ; Anse-aux-Gascons—prolongement du quai, etc., \$11,100 ; Anse-du-Cap (Cap-Cove)—brise-lames, \$5,000 ; anse Saint-Jean—pour achever le prolongement de la jetée, \$1,200 ; Baie-des-Pères—lac Témiscamingue—reconstruction du quai à Ville-Marie, y compris le dragage des abords, etc., (à voter de nouveau, \$2,500), \$7,900 ; Berthier (en bas)—réparations à la jetée, \$800 ; Port-au-Bic—quai à la Pointe-à-Côté (montant périmé à voter de nouveau), \$5,000 ; Bonaventure-Est—brise-lames, \$12,300 ; quai de Cacouna—pour achever le prolongement, etc., \$650 ; canton Fabre—lac Témiscamingue—quai, \$2,000 ; Cap-Santé—pour exhausser et réparer le quai, \$2,500 ; brise-lames de Caplan—pour achever les travaux, \$10,100 ; Château-Richer—améliorations du havre, \$6,000 ; Chateauguay—quai, \$1,000 ; quai de Coteau-Landing—pour remplacer la superstructure vermoulue des blocs d'approche par des piliers